

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 12 JUIN 2020
20 HEURES 00

Ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 23 mai 2020.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**
- 3. Désignation délégués et correspondants et création des commissions.**
- 4. Indemnités de fonctions des maire, adjoints et conseillers délégués.**
- 5. Adhésion à la charte zéro pesticide.**
- 6. Projet éolien.**
- 7. Aménagement de la maison des associations. Demandes de subventions.**
- 8. Modification budgétaire.**
- 9. Admissions en non valeur et créances éteintes.**
- 10. Subventions sorties scolaires.**
- 11. Tarifs transports scolaires.**
- 12. Divers.**

12 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à huis clos sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

PRESENTS : Mme RIVET, M. LAPAQUETTE, Mme JABET, M. FOUR, Mme DE CUYPER, M. BATTEL, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. ARCO, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. LAUBARY, Mme MADIEUX, M. FERARD, M. CHANGION, M. RUCHAUD, M. FAYE.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme FARGEAUD.

SECRETARE : Mme JABET.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2020.

Vote à l'unanimité.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.

Vote à l'unanimité.

III. DESIGNATION DELEGUES ET CORRESPONDANTS ET CREATION DES COMMISSIONS.

➤ DELIBERATION N° 2020/023 - ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont été élus, à l'unanimité:

Président : RIVET Françoise, Maire

3 titulaires : LAPAQUETTE Jean, FOUR Franck, RUCHAUD Jean-Marc

3 suppléants : JABET Pascale, FERARD Julien, CHANGION Daniel.

➤ DELIBERATION N° 2020/024 - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Ont été élus, à la majorité, les délégués suivants :

3 délégués : RIVET Françoise
DE CUYPER Micheline
ARCO Jean-Luc

➤ DELIBERATION N° 2020-025 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Madame la Maire informe que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Secteur territorial Energies Sud -Est du SEHV.

Le Conseil ayant présidé à cette désignation, ont donc été choisis pour représenter la commune de Châteauneuf-la-Forêt au Secteur Territorial Energies du SEHV.

Ont été élus, à l'unanimité, les délégués suivants :

1 titulaire : FAYE Jean-Marie

1 suppléant : BATTEL Jean-Claude

➤ DELIBERATION N° 2020/026 - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Ont été élus, à l'unanimité, les déléguées suivantes :

1 déléguée titulaire : ZRAK Marie-Hélène

1 déléguée suppléante : BATTEL Colette

➤ DELIBERATION N° 2020/027 – NOMINATION DES CORRESPONDANTS

Ont été nommés, à l'unanimité, les correspondants suivants :

- Défense : FOUR Franck
- Prévention routière : LAUBARY Dominique
- Pandémie : MAZAUD Michèle
- Référent énergie au Syndicat Energie de la Haute-Vienne : LAUBARY Dominique
- Transport Régional : FERARD Julien

➤ DELIBERATION N° 2020/028 – CONVENTION DE DESIGNATION D'UNE DIRECTION UNIQUE POUR LA SECURITE DU GYMNASSE-SALLE POLYVALENTE- REMPLACEMENT DU REFERENT UNIQUE.

Vu la délibération n° 2011/085 du conseil municipal en date du 15 novembre 2011 décidant de passer avec la communauté de communes Briance Combade une convention de désignation d'une direction unique pour la sécurité du gymnase-salle polyvalente,

Suite aux élections municipales et à la cessation de fonction de Monsieur Jean BARIAUD,

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour désigner un nouveau référent unique.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur BATTEL Jean-Claude comme référent unique.

➤ DELIBERATION N° 2020/029 – CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Ont été nommées, à l'unanimité, les commissions de travail suivantes :

- **Voirie** : LAPAQUETTE Jean, ARCO Jean-Luc, FERARD Julien, FAYE Jean-Marie
- **Lac-Environnement** : BATTEL Jean-Claude, MAZAUD Michèle, ARCO Jean-Luc, FERARD Julien, LAUBARY Dominique, RUCHAUD Jean-Marc.
- **Communication** : JABET Pascale, FOUR Franck, BATTEL Colette, LAFARGE Monique, ZRAK Marie-Hélène, CHANGION Daniel.
- **Marchés, animation, associations** : FOUR Franck, LAUBARY Dominique, ZRAK Marie-Hélène, LAFARGE Didier, FARGEAUD Hélène.

• **Ecole, jeunesse, seniors** : DE CUYPER Micheline, LAFARGE Monique, ARCO Jean-Luc, MAZAUD Michèle, CHANGION Daniel.

• **Transition écologique et énergétique** : BATTEL Jean-Claude, JABET Pascale, LAUBARY Dominique, FOUR Franck, FERARD Julien, RUCHAUD Jean-Marc

IV. DELIBERATION N° 2020/030 - INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE - ADJOINTS – CONSEILLERS DELEGUES AU 23 MAI 2020.

Le Conseil Municipal à, décide :

- Qu'en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
- Qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2123-20 et suivants.
- Qu'à la suite des nouvelles élections du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020.
- Qu'en application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,
- Qu'en application de l'article 92°2 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit une revalorisation des indemnités des maires et des adjoints des communes des 3 premières strates,
- Qu'en fonction des arrêtés de délégations de fonction et dans la limite de la masse budgétaire, la répartition des indemnités se fera à compter du 23 mai 2020 de la manière suivante :

Indemnité du Maire :

| | |
|-------------------------------|---|
| Madame Françoise RIVET | 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|-------------------------------|---|

Indemnité des adjoints :

| | |
|--|--|
| 1^{er} adjoint : Monsieur Jean LAPAQUETTE | 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|--|--|

| | |
|--|--|
| 2^{ème} adjointe : Madame Pascale JABET | 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|--|--|

| | |
|---|--|
| 3^{ème} adjoint : Monsieur Franck FOUR | 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|---|--|

| | |
|--|--|
| 4^{ème} adjointe : Madame Micheline DE CUYPER | 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|--|--|

| | |
|--|--|
| 5^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Claude BATTEL | 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|--|--|

Indemnité des conseillers délégués :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Monsieur Dominique LAUBARY | 4.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|-----------------------------------|---|

Madame Monique LAFARGE

4.75 % de l'indice brut terminal de la
fonction publique

**CALCUL DE L'ENVELOPPE
COMMUNE DE 1 000 à 3 499 HABITANTS**

Maire 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

5 adjoints 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
19.8% de l'indice brut terminal de la fonction publique
19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

150.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

ATTRIBUE

Madame Françoise RIVET, Maire 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Jean LAPAQUETTE, 1^{er} adjoint 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame Pascale JABET, 2^{ème} adjointe 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Franck FOUR, 3^{ème} adjoint 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame Micheline DE CUYPER, 4^{ème} adjointe 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Jean-Claude BATTEL, 5^{ème} adjointe 12.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Dominique LAUBARY 4.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame Monique LAFARGE 4.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

110.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LA-FORET

***TABLEAU DES INDEMNITES
DES MAIRE – ADJOINTS
et CONSEILLERS DELEGUES***

Madame Françoise RIVET, Maire 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Jean LAPAQUETTE, 1^{er} adjoint 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame Pascale JABET, 2^{ème} adjointe 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Franck FOUR, 3^{ème} adjoint 12,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

| | | |
|--|----------------|---|
| Madame Micheline DE CUYPER, 4 ^{ème} adjointe | 12,75 % | de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| Monsieur Jean-Claude BATTEL, 5 ^{ème} adjointe | 12.75 % | de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| Monsieur Dominique LAUBARY | 4.75 % | de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| Madame Monique LAFARGE | 4.75 % | de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| | | ----- |
| | 110.25% | de l'indice brut terminal de la fonction publique |

V. DELIBERATION N° 2020/031 – CHARTE ZERO PESTICIDES.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la démarche et les objectifs de la charte « zéro pesticide ». Cette charte engage les signataires à la réduction dans l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. La signature de cette charte permet en outre à la commune d'être subventionnée pour l'acquisition de matériel « alternatif ».

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'utilise plus de pesticides et qu'il est donc logique qu'elle s'engage dans la démarche voulue par cette charte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide d'adhérer à la charte « zéro pesticide »
- Autorise Madame la Maire à signer la charte et tout document s'y rapportant.

VI. DELIBERATION N° 2020/032 – MOTION CONTRE LE PROJET EOLIEN.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte :

En 2017 la Compagnie du Vent du Groupe ENGIE prend contact avec la commune de Châteauneuf-la-Forêt : une délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2017 autorise cette société à poursuivre une étude de faisabilité technique, environnementale et réglementaire à l'implantation d'un parc éolien.

En octobre 2018 est présentée une première exposition publique en mairie par la société devenue Engie Green.

En février 2019, un mât de mesure de 100 mètres est installé dans la forêt de Châteauneuf.

En juin 2019, le projet d'implantation de 5 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune, est présenté au Conseil Municipal.

Elle est suivie en décembre d'une concertation publique pour un projet d'implantation de 4 éoliennes.

Considérant la destruction de la forêt et sa dégradation environnementale liée à l'implantation de ces éoliennes géantes (de 150 mètres de hauteur totale) et les risques sur la qualité des captages d'eau potable,

Considérant le positionnement défavorable du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sur le développement de l'éolien sur son territoire,

Considérant que ce projet, outre l'altération du paysage, peut avoir un effet négatif sur le tourisme vert existant (camping et gîtes ruraux à proximité) et sur la valorisation du patrimoine géographique et historique (Mont Gargan à 8 km et Cache du Maquis),

Considérant la dépréciation engendrée des valeurs foncières et immobilières,

Considérant qu'une pétition contre ce projet d'implantation a recueilli plus de 350 signatures,
Considérant enfin que les avantages financiers qu'apporteraient ce projet aux collectivités territoriales ne peuvent suffire à l'accepter compte tenu des nuisances que ce projet induit,

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Se prononce contre le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la Commune de Châteauneuf-la-Forêt.

VII. DELIBERATION N° 2020/033 – AMENAGEMENT DE L'EX GENDARMERIE EN SALLES DE REUNION POUR LES ASSOCIATIONS.

Vu la délibération n°2017/044 en date du 21 septembre 2017 décidant de réaliser des travaux d'aménagement d'un bâtiment destiné à accueillir des associations et des salles de permanence,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de se conformer à la réglementation en matière d'isolation thermique il y a lieu d'envisager ce projet de réhabilitation dans son ensemble et d'inclure la réfection du 1^{er} étage.

L'avant-projet sommaire estime le **coût global** de cette opération à 447 000 € H.T.

Monsieur CHANGION trouve que le coût de ces travaux est trop important. Il demande si ils ne peuvent pas être différés par tranches. Madame la Maire répond que les 2/3 des travaux sont déjà financés et qu'il est nécessaire de refaire l'isolation de ce bâtiment.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite les subventions (CTD, DETR...) pour les travaux d'aménagement de l'ex gendarmerie en salles de réunion pour les associations pour un montant de 447 000 € H.T et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

VIII. DELIBERATION N° 2020/034 - AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL-MODIFICATIF

Vu la délibération n°2020/012 en date du 6 mars 2020 d'affectation des résultats du budget principal,

Il y a lieu d'intégrer le résultat déficitaire de 2307.92 € du budget lotissement au résultat d'investissement du budget principal de la commune.

POUR MEMOIRE

- Excédent d'investissement antérieur reporté 351 961.98 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 /12/2019

- Solde d'exécution de l'exercice 23 486.43 €

| | |
|--|---------------------|
| - Solde d'exécution cumulé | 375 448.41 € |
| Résultats de clôture section d'investissement budget annexe eaux (dissous au 01/01/2020) | 132 654.70 € |
| Résultats de clôture section d'investissement budget annexe Lotissement (clôturé au 31/12/2019) | - 2 307.92 € |
| TOTAL 001 | 505 795.19 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, à :

- décide d'intégrer le résultat du budget lotissement tel qu'explicité ci-dessus.

IX. ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES.

➤ DELIBERATION N° 2020/035 - ADMISSIONS EN NON VALEUR.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les titres suivants n'ont pu être recouvrés.

| Exercice | Montant | Budget |
|----------------------------|----------------|-------------------|
| 2015 – 2018 - 2019 2017 | 8,34 40,50 | PRINCIPAL EAUX |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à:

- d'admettre en non-valeur les cotes irrécouvrables d'un montant de 48,84 €.

➤ DELIBERATION N° 2020/036 – CREANCES ETEINTES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les titres suivants n'ont pu être recouvrés.

| Exercice | Montant | Budget |
|---------------------------|----------------|---------------|
| 2015 – 2016 – 2017 - 2018 | 597,15 | PRINCIPAL |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'admettre en créances éteintes les cotes irrécouvrables d'un montant de 597,15 €.

X.DELIBERATION N° 2020/037 – SUBVENTION.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'octroyer la subvention suivante:

- Lycée Bernard Palissy de Saint Léonard de Noblat **140 Euros.**
(participation aux voyages scolaires de 7 élèves domiciliés sur la Commune de Châteauneuf-la-Forêt à hauteur de 20 € par élèves).

XI. DELIBERATION N° 2020/038 – TARIFS 2020-2021.

Vu la délibération n°2019/042 du Conseil Municipal du 9 août 2019 autorisant le Maire à signer une convention de délégation de compétence transports scolaires avec la Région Nouvelle Aquitaine,

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle grille tarifaire transmise par la région Nouvelle Aquitaine à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire les montants de participation de la Commune de Châteauneuf-la-Forêt tel que décliné dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

XII. DIVERS.

Communication : Madame JABET présente « la feuille de chou » qui sera distribuée aux administrés. Il s'agit d'informer la population de la vie municipale et associative. (Une adresse mail sera dédiée aux associations qui pourront ainsi mettre en valeur leurs actions.

Marchés d'été : Monsieur LAUBARY annonce qu'un marché se tiendra tous les vendredis de 17h à 20 h place Eugène Degrossat jusqu'à la fin de l'été. Rendez-vous pour le premier qui aura lieu le 17 juin. Plus de 10 exposants sont attendus.

Site Internet : Monsieur CHANGION informe que l'on peut se servir du réseau des petites communes de France pour l'hébergement (600 € par an).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.